

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 à 18 H 30

Date de convocation : 15 septembre 2017

Secrétaire de séance : TUPIN Sylvie

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, TAGAND Jacques, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, ~~COULIOU Yannick~~, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, BLANC-DEPOTEX Isabelle, ~~MOTTIEZ Robin~~, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

Absents excusés : FAVRE Emilie, MOTTIEZ Robin

Absent : COULIOU Yannick

1/ Décision modificative n° 1 du budget principal :

Dans le cadre des différents travaux d'investissement confiés sous maîtrise d'ouvrage déléguée à l'AFP de VACHERESSE par la commune et suite aux procès-verbaux de remise d'ouvrage, la commune doit intégrer ces travaux dans son actif. Pour se faire, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au budget (opérations patrimoniales) :

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants | |
|--|----------------------|---|---|----------------------|
| <i>Programme : remise en valeur pastorale Ubine 2015</i> | | | | |
| DI | 041 – 2128 | Autres agencements et aménagements de terrain | + 21 907,51 € | |
| RI | 041 – 1323 | Subvention départements | + 13 144,51 € | |
| RI | 041 – 1328 | Autres subventions | + 6 437,00 € | |
| RI | 041 – 238 | Avances versées/commandes d'immobilisations | + 2 326,00 € | |
| | | | Total dépenses investissement (DI) | + 21 907,51 € |
| | | | Total recettes investissement (RI) | + 21 907,51 € |

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants | |
|--|----------------------|---|---|----------------------|
| <i>Programme : remise en valeur pastorale Ubine 2016</i> | | | | |
| DI | 041 – 2128 | Autres agencements et aménagements de terrain | + 20 545,39 € | |
| RI | 041 – 1323 | Subvention départements | + 12 327,23 € | |
| RI | 041 – 1328 | Autres subventions | + 5 563,00 € | |
| RI | 041 – 238 | Avances versées/commandes d'immobilisations | + 2 655,16 € | |
| | | | Total dépenses investissement (DI) | + 20 545,39 € |
| | | | Total recettes investissement (RI) | + 20 545,39 € |

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants |
|--|----------------------|---|----------------------|
| <i>Programme : Création d'un parking à Ubine</i> | | | |
| DI | 041 – 2152 | Installations de voirie | + 39 928,04 € |
| RI | 041 – 1323 | Subvention départements | + 23 040,00 € |
| RI | 041 – 238 | Avances versées/commandes d'immobilisations | + 16 888,04 € |
| Total dépenses investissement (DI) | | | + 39 928,04 € |
| Total recettes investissement (RI) | | | + 39 928,04 € |

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants |
|---|----------------------|---|----------------------|
| RECAPITULATIF | | | |
| DI | 041 – 2128 | Autres agencements et aménagements de terrain | + 42 452,90 € |
| DI | 041 – 2152 | Installations de voirie | + 39 928,04 € |
| RI | 041 – 1323 | Subvention départements | + 48 511,74 € |
| RI | 041 – 1328 | Autres subventions | + 12 000,00 € |
| RI | 041 – 238 | Avances versées/commandes d'immobilisations | + 21 869,20 € |
| Total dépenses investissement (DI) | | | + 82 380,94 € |
| Total recettes investissement (RI) | | | + 82 380,94 € |

Décision : le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées.

2/ Décision modificative n° 1 du budget « Lotissement les Chavannettes » :

Il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants |
|---|----------------------|--|--------------|
| DF | 65 – 6522 | Reversement excédent au budget principal | - 1 000 € |
| DF | 011 – 6227 | Frais d'actes et de contentieux | + 1 000 € |
| Total dépenses fonctionnement (DF) | | | + 0 € |
| Total recettes fonctionnement (RF) | | | + 0 € |

Décision : le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées.

3/ Décision modificative n° 1 du budget « Gestion du site de Bise » :

Il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants |
|----|----------------------|---|--------------|
| DF | 012 – 6218 | Autre personnel extérieur | - 1 000 € |
| DF | 023 | Virement à la section d'investissement | - 1 500 € |
| DF | 011 – 6061 | Fournitures non stockables | + 500 € |
| DF | 011 – 6063 | Fournitures d'entretien | + 1 500 € |
| DF | 011 – 6262 | Frais de télécommunication | + 500 € |
| | | <i>Total dépenses fonctionnement (DF)</i> | <i>+ 0 €</i> |
| | | <i>Total recettes fonctionnement (RF)</i> | <i>+ 0 €</i> |

| | Chapitres – Articles | Libellés | Montants |
|----|----------------------|---|------------------|
| DI | 23 – 2313 | Immos en cours – constructions | - 9 000 € |
| DI | 21 – 2157 | Agencements et aménagements du matériel | + 1 500 € |
| DI | 21 – 2188 | Autres immobilisations corporelles | + 6 000 € |
| RI | 021 | Virement de la section d'exploitation | - 1 500 € |
| | | <i>Total dépenses investissement (DI)</i> | <i>- 1 500 €</i> |
| | | <i>Total recettes investissement (RI)</i> | <i>- 1 500 €</i> |

Décision : le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées.

4/ Organisation d'une entente intercommunale pour le financement du club sportif Vacheresse-Vallée d'Abondance – Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement :

La Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA) avait la compétence « Gestion, aménagement et entretien des centres sportifs de Sous-le-Saix à La Chapelle d'Abondance et de la Revenette à Vacheresse ». Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) n'a pas repris cette compétence. De ce fait, il a été décidé d'établir une entente intercommunale entre les six communes de la Vallée d'Abondance afin de prendre en charge les frais antérieurement payés par l'intercommunalité, notamment : l'entretien des deux terrains (fauche, traçage, arrosage, apport d'engrais, etc...), les frais courants (EDF, contrats d'assurance et de maintenance, etc...), l'achat de certains matériels (abris touche, etc...), la subvention donnée au club sportif pour le financement d'un entraîneur sportif.

L'objectif est de pérenniser un club sportif de football sur la vallée d'Abondance et de permettre à ce club d'assurer la gestion des centres sportifs de La Revenette et de Sous le Saix.

Le principe de création d'une entente intercommunale a été approuvé par délibération du 11 avril 2017.

Sur la base des dépenses effectuées au cours des trois dernières années, l'entente intercommunale doit prendre en charge la somme de 50 000 euros au titre des dépenses suivantes (données 2016) :

- Défraiement entraîneur : 14 000 €
- Entretien : 25 000 €
- Frais courants : 11 000 €

Il est prévu que chaque commune, membre de l'entente, participe en fonction de la clé de répartition suivante :

- 50% population DGF
- 50% nombre de licenciés de la commune

Ainsi, pour 2017, la commune devra verser une participation de **8 258,68 €**.

Il est également prévu que le montant global de la participation sera déterminé chaque année par les représentants des communes en collaboration avec les membres du bureau du club sportif en fonction du bilan.

La convention de financement sera conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Décision : le conseil municipal approuve les termes de la convention de financement à passer entre les communes membres de l'entente intercommunale et autorise le maire à la signer.

5/ Tarification pour les branchements au réseau d'eau potable et autres services communaux :

La précédente délibération fixant ces tarifs date du 4 avril 2012. Il est proposé de revoir ces tarifs ainsi que les modalités de facturation des frais de branchement au réseau d'eau potable.

Décision :

Branchements eau potable :

- Nouveau branchement : facturation des pièces et matériaux fournis à leurs coûts réels d'achat plus main d'œuvre et frais de matériel.
- Reprise ancien branchement (avec mise du compteur à l'extérieur) : à minima, facturation du regard compteur isoter équipé.

Taux horaires :

| | Tarifs actuels HT | Nouveaux tarifs HT |
|--|-------------------|--------------------|
| Main d'œuvre personnel communal | 24 € | 35 € |
| Camion | 80 € | 90 € |
| Chargeuse-pelleteuse | 60 € | 70 € |
| Compresseur, marteau piqueur, scie à enrobé, dameuse | 12 € | 15 € |
| Mini-pelle | | 50 € |

6/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

Il est proposé la création de ce poste à compter du 1^{er} octobre 2017 dans le cadre de l'avancement de grade de Mme MAULAZ Anne-Lise actuellement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Décision : le conseil municipal décide la création, à compter du 1^{er} octobre 2017, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

7/ Création de deux postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe :

Il est proposé la création de ces postes à compter du 1^{er} octobre 2017 dans le cadre de l'avancement de grade de Messieurs FAVRE Patrice et GRILLET-AUBERT Jean-Philippe actuellement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Décision : le conseil municipal décide la création, à compter du 1^{er} octobre 2017, de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

8/ Convention de déneigement de la déchetterie de La Revenette avec la CCPEVA:

La communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance assure le déneigement des déchetteries du territoire via un prestataire externe. Pour l'hiver 2017/2018, la CCPEVA propose aux communes ayant une déchetterie sur leur territoire d'effectuer la prestation avec remboursement par la CCPEVA.

La CCPEVA remboursera à la commune une somme calculée sur un taux horaire fixé à 21,13 € HT (basé sur le coût d'un agent communal majoré de 30% afin de prendre en compte l'usure du matériel) multiplié par le nombre d'heures effectuées par l'agent.

La convention s'appliquera du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018.

Décision : le conseil municipal décide que la commune assurera le déneigement de la déchetterie pour la saison hivernale 2017/2018 et autorise le maire à signer la convention à passer avec la CCPEVA.

9/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Déclarations préalables :

- M. DOS SANTOS MIRANDA Sergio : création d'un mur de soutènement - « route du Chef-lieu » (*accordé*)
- M. DOS SANTOS MIRANDA Sergio : changement des fenêtres et des portes - «route du Chef-lieu» (*accordé*)
- M. RAPHANEL Pascal : rénovation de façades – «route du Chef-lieu» (*refusé*)

Permis de construire :

- M. FAVRE-VICTOIRE Nicolas : rénovation et aménagement d'un bâtiment existant en 4 logements avec la création d'un abri voitures – « route du Chef-lieu» (*accordé*)
- Mme FAVRE-MARGOT Chantal : démolition d'un ancien bâtiment agricole et construction d'un chalet - «route des Glaciers» (*accordé*)
- SEMCODA : démolition de 2 bâtiments et construction de 8 logements collectifs locatifs et 2 locaux d'activités livrés bruts avec des sanitaires publics – « route du Chef-lieu » (*accordé*)

10/ Questions diverses :

- Inauguration du réservoir de La Galière, le samedi 30 septembre à 9 h
- Avancement des travaux à Bise :
 - * Refuge : partie dortoir terminée, logement du gardien en cours de finition
 - * Chalet des Nants : en cours
 - * Chalet Carré : le gros œuvre devrait démarrer cet automne.
- Les travaux de construction du réservoir de La Galière sont terminés. Le montant des travaux réalisés étant inférieur à l'estimation, il est prévu de mettre en place le pompage jusqu'au réservoir des Glaciers.